



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°3 DU 15.10.2024 MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025

Président de séance en visio: M. RAYBAUDI Thierry (représentant des arbitres au CoDir)

PRESENTS : MM. CUNY Francis, DALLA POZZA Pascal, MEZRICHE Toufik et PEREIRA José

EN VISIO : MM. DE FARIA Thomas et DELANDHUY Raphaël

EXCUSÉS: MM. BELHADI Oualid, CASTEL Frédéric, GOMAS Olivier et, MEMBRADO Yann

Thierry RAYBAUDI ouvre la séance à 18 h 45.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

Frédéric CASTEL étant retenu par une mission auprès de la FFF, Thierry RAYBAUDI en sa qualité de Vice-Président Délégué de la CDA préside cette séance.

1.2 AUDITION

JPA est reçu à 19h. Après l'exposé des faits qui lui sont reprochés, un temps d'échange à lieu avec notre collègue à qui la CDA fera connaitre sa décision avec copie à son club.

AEB est auditionné à 19h20, son désignateur lui expose les griefs qui lui sont reprochés. Les échanges permettent de clarifier les choses. La CDA lui communiquera ainsi qu'à son club sa décision.

1.3 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°2 a été approuvé par messagerie électronique avant d'être envoyé pour publication sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 02.10 Tristan RICHEZ VACQUIER demande à pouvoir se mettre en lien avec son observateur.

Le 02.10 Turk MUAMMER, trésorier de l'USC Nogentaise, dépose une demande d'arbitres via une mauvaise boîte mail et sans le formulaire adéquat. La CDA lui rappelle la procédure à suivre pour la demande d'arbitres officiels.

Le 02.10 Tom LEROY demande ce qu'il doit faire pour la validation de sa licence. Il est désignable le 03.10 après avoir rempli la fiche de renseignements.

Le 03.10 Adrien GONZALES rédige un mail pour expliquer une exclusion sur un match. Il lui est demandé d'utiliser le formulaire adéquat avant de l'envoyer à la commission compétente.

Le 04.10 Pascal MAHOT, Secrétaire de Vallant Fontaine les Grés, dépose deux demandes d'arbitres que la CDA essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles.

Le 04.10 Matthieu COTTIAS informe de l'avancée de sa quête d'un rdv avec un cardiologue afin de pouvoir faire valider sa licence.

Le 04.10 Alain CAROUGE signale son absence au rattrapage des arbitres clubs.

Le 05.10 Nathalie GOIN, Secrétaire de l'USC Nogentaise, sollicite la désignation d'un arbitre officiel. La CDA fera de son mieux pour répondre favorablement à cette demande en fonction de ses moyens disponibles.

Le 05.10 Redouane SGHIR puis le 06.10 Amandine BASLER et Guillaume BELDJOURI demandent une aide pour la correction de rapports disciplinaires.

Le 06.10 Annick HERLUISSON, Secrétaire du Romilly Champagne FC, sollicite, sur une mauvaise boîte mail et sans le formulaire adéquat, la désignation d'un arbitre sur deux matchs à venir de son équipe B. Il lui est rappelé la procédure à suivre.

Le 06.10 Renaud BOUGÉ met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 06.10 Boaventura DIASS signale ne pas avoir pu saisir la présence de son observateur sur la FMI.

Le 06.10 Franck MILESI met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 06.10 La JS Vaudoise met en copie la CDA d'un rapport de constat d'échec de la FMI.

Le 07.10 Xavier GATOUILLET, dirigeant du FC Bucey, met en copie la CDA de l'envoi de ses trois rapports disciplinaires suite aux événements sur le match de D3 opposant le FC Bucey à Romilly Champagne FC 2 en date du 06.10.24.

Le 07.10 Jocelyn LAFOND, Président du TAC, demande la désignation d'un arbitre pour son équipe B. Il lui est rappelé la procédure à suivre pour ce type de demande.

Le 07.10 Nahil DJEMAA demande ce qui lui reste à faire pour valider sa licence. Les informations nécessaires lui sont communiquées.

Le 08.10 Bruno BASLER puis sa fille Amandine demandent, aux services de la ligue et à la CDA, ce qui bloque dans la validation de sa licence. Une réponse lui est faite le jour même.

Le 08.10 Joëlle HUET, Secrétaire du FC Charmont, dépose une demande d'arbitres pour le 27.10 que la CDA essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles.

Le 08.10 Corentin KAUSKOT, joueur de l'ASMSM, fait parvenir des infos et une vidéo en lien avec le déroulé d'un match de D2. Le dossier n'est pas dans l'état actuel du ressort de la CDA.

Le 09.10 l'Etoile de Lusigny met en copie la CDA d'un message destiné à la commission des compétitions.

Le 10.10 Smail ASCHMINE confirme sa volonté de reprendre l'arbitrage au sein du club de l'Etoile Chapelaine suite au message de son Président de club Noureddine BOUSAHMAINE.

Le 10.10 l'Etoile de Lusigny dépose une demande d'arbitre officiel à laquelle la CDA essaiera de répondre favorablement en fonction de ses moyens disponibles.

Le 11.10 la CDA est mise en copie de l'envoi d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation des installations du terrain de Chaource du 11 au 13 octobre.

Le 11.10 Timéo CHEVALIER dépose un nouveau RIB et fait état des matchs restant dûs selon lui. Le DAF fait un récapitulatif des défraiements déjà réalisés.

Le 11.10 Elise MALICKI annonce sur la boîte mail du DAF son souhait d'arrêter l'arbitrage pour se consacrer à son envie de jouer. La CDA prend acte et la remercie pour son investissement.

Le 13.10 Matar N'DIAYE signale un bug de la FMI au moment de saisir la présence de son observateur.

Le 14.10 Joëlle HUET, Secrétaire du FC Charmont, dépose une demande d'arbitres pour le 10.11.

Le 14.10 David MATHURIN met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 15.10 Guillaume BELDJOURDI met en copie la CDA de son rapport circonstancié rédigé en qualité d'arbitre bénévole sur une rencontre n'ayant pas eu lieu.

Le 15.10 Axel HEROLT demande si le CM produit à l'inscription de la FIA, est suffisant pour être désigné. Il lui est répondu que le CM suffit pour sa période de stagiaire.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 LIGUE

Les services informatiques de la ligue signalent de possibles gênes pour accéder aux différents outils informatiques mis à disposition des licenciés.

1.2 CRA

Le 03.10 Matthieu LOMBARD, DTA, informe que Francis CUNY sera bien convoqué à la première séance de recyclage des formateurs FIA qui aura lieu début novembre à Nancy.

Le 03.10 Alicia GONZALEZ communique les mots de passe pour les 5 arbitres ayant réussi la FIA de septembre dans l'Aube.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 02.10 Cédric BOUGÉ précise la nouvelle procédure à suivre lorsqu'un arbitre de district couvrant un club de ligue ou de niveau FFF produit un CM d'indisponibilité.

Le 02.10 Cédric BOUGÉ réclame des rapports disciplinaires à deux arbitres suite au déroulé de leur rencontre.

Le 07.10 suite au déroulement de certains matchs, le DAF demande dans la mesure du possible que la CDA couvre en priorité les rencontres à risques.

Le 07.10 Jean Pierre LEFEBVRE informe qu'un souci informatique va retarder les défraiements des officiels en cours.

Le 07.10 Cédric BOUGÉ renseigne sur les possibles désignations d'observateurs sur des compétitions de ligue.

Le 08.10 Cédric BOUGÉ signale que la date limite d'inscription pour la formation d'arbitres de clubs est fixée au 11.10 (réservation des repas) et seulement 3 inscriptions sont recensées.

Le 08.10 Aurélien PRIEUR, Président de la commission des compétitions demande, dans la mesure du possible, que la CDA désigne des arbitres sur des matchs à enjeux en U18.

Le 09.10 le DAF reçoit un colis pour les JNA 2024. La CDA n'a pas organisé de manifestation spécifique à cette occasion mais s'associera si besoin à toute action pouvant promouvoir l'arbitrage.

Après validation par le CoDir du 08.10, la liste des arbitres de clubs et celle des arbitres reçus à la dernière FIA sont publiées sur le site du DAF le 10.10. A cette occasion, le DAF fait un rappel de la formation d'arbitre club qui se déroule le 19.10.2024

Le 11.10 Cédric BOUGÉ informe du retour à l'arbitrage d'un arbitre bénéficiant du dispositif de retour à l'arbitrage de la FFF. La CDA attend qu'il soit désignable pour le recevoir afin de lui présenter son fonctionnement.

Le 14.10 La commission des compétitions fait connaître le calendrier U18 à venir. Puis le 15.10 une version modifiée.

Le 14.10 Cédric BOUGÉ communique la liste des candidats (5) à la formation d'arbitres de clubs ainsi que de la réservation des installations.

2.2 CDA

Le 02.10 la CDA est informée par Didier CATTIAUX de son arrêt de la fonction d'arbitre de club pour raison de santé. La CDA souhaite pouvoir le retrouver autour des terrains.

Le 02.10 la CDA demande des explications à un jeune arbitre et à son observateur sur une FMI dont le contenu est contesté sur un match de ligue.

Le 05.10 Pascal DALLA POZZA a assisté, au nom de la CDA, à une séance de travail préparatoire à la création d'un championnat futsal. Ce dernier devrait débuter le 04.11. Il aura la forme d'un championnat avec deux poules de 4 équipes. Les matchs seront en soirée et en semaine. Le 07.10 Frédéric CASTEL échange avec Rachid CHANDOURI pour les aspects pratiques de l'initiation à l'arbitrage futsal. Ce point est nécessaire pour que la CDA puisse désigner des arbitres sur la future compétition. La CDA sonde le 12.10 les arbitres expérimentés du DAF afin de définir le groupe qui sera initié au futsal par Rachid le 02.11.2024 de 9h à 12h30. La CDA profitera de cette occasion pour initier certains de nos jeunes arbitres dans l'objectif du championnat U13.

Le 14.10 Thierry RAYBAUDI, représentant des arbitres au Codir propose au CoDir du DAF la candidature de Pascal DALLA POZZA à la fonction de représentant de la CDA en Commission de Discipline.

Le 15.10 la CDA est sollicitée pour désigner un arbitre en D3 le 20.10, suite au récent déroulé d'un match, afin de garantir le bon déroulement de la rencontre.

La CDA est régulièrement informée par le Pôle administratif du District des tirages au sort des coupes départementales et des différents changements (horaires, forfaits, décalage, changement de terrain...) apportés aux compétitions gérées par le DAF. Elle est également informée des sanctions ou convocations faites envers les arbitres.

IV / DESIGNATIONS

Au 15.10.2024 le DAF compte 88 arbitres désignables : 48 adultes, 27 jeunes et 13 ligues.

4.1 ADULTES

Le 07.10 Anthony PEREZ fournit un CM d'indisponibilité pour la saison.

Le 08.10 Jonathan NOUHALAGUET dépose un justificatif à ses absences à désignations du 22 et 29.09.

Le 14.10 Steven QUERE explique son absence à désignation.

4.2 JEUNES

Le 02.10 Amandine BASLER constate une désignation incompatible avec ses indisponibilités posées que Thierry RAYBAUDI corrige.

Le 02.10 Tristan RICHEZ VACQUIER signale ne pas pouvoir se rendre à son match par manque de locomotion. Il indique le 05.10 être malade.

Le 04.10 Nabil KADDACHE puis Lana MATRY le 05.10 informent de leur absence à désignation pour raison de santé.

Le 05.10 Yanis VELAY signale, sur une mauvaise adresse mail, que son état de santé ne lui permet pas d'aller à son match. Il lui est rappelé que toutes les communications avec la CDA se font via la boîte mail suivante : **CDA@DISTRICT-AUBE.FFF.FR**

Le 08.10 Ismail MAILLET produit un CM d'indisponibilité de 2 semaines.

Le 09.10 Adrien GONZALES signale ne pas avoir accès à ses désignations. Il demande à ne plus avoir de désignations après avoir effectué ses 5 matchs obligatoires. Il lui est fortement préconisé de poser des indisponibilités afin d'éviter de se retrouver avec des désignations non désirées.

Le 09.10 Ewan LOBREAU relève une double désignation pour le 12.10. Thierry RAYBAUDI fait le nécessaire.

Le 11.10 Rayan ARBAOUI signale une indisponibilité pour le 12.10

Le 12.10 Aymen EL BOUSAKSAKI informe de son absence à désignation.

4.3 PROMOTIONNELS

Les premières observations de ce début de saison, font ressortir deux arbitres ayant le potentiel pour intégrer cette catégorie. Thierry RAYBAUDI ira les voir afin de valider cette proposition visant une évolution de carrière plus rapide.

4.4 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 04.10 Jean Michel MAINGAUT demande à connaître ses futures désignations pour son organisation personnelle. Une réponse lui est faite.

Le 13.10 Hervé PIMPERNET informe qu'il n'a pas pu réaliser son observation car le terrain a été déclaré impraticable.

Pascal DALLA POZZA regrette la lenteur des observations en D1 en raison du faible nombre d'arbitres désignables.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

Francis CUNY propose le 14.10 une matrice du projet de formation continue que la CDA envisage de mettre en place. Il s'agit d'un support en distanciel à destination de l'ensemble des arbitres officiels. Les thèmes sont en lien avec les lois du jeu et l'actualité de la CDA.

5.2 REFERENT ARBITRES

Raphaël est essentiellement sollicité par les jeunes arbitres pour l'aspect gestion de la partie administrative.

5.3 POLE ENTRAINEMENT

La CDA continue son travail visant à la labélisation par la CRA d'un site pouvant offrir de bonnes conditions d'entraînement collectif.

5.4 FIA

Le module 7 de la FIA a été réalisé par Francis CUNY et José PEREIRA le 05.10. Les 5 reçus à la FIA seront désignables dès que la fiche de renseignements et la demande de licence seront effectuées.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Raphaël, en sa qualité de Président de l'UNAF informe que l'arbre de Noël de l'UNAF, à laquelle la CDA est invitée, aura lieu le 14.12.2024.

Francis indique avoir sollicité son club pour le projet de labélisation par la CRA d'un lieu d'entraînement offert aux arbitres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, Thierry RAYBAUDI, lève la séance à 21H50

La prochaine réunion est fixée au 17.12.24 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président de séance,

M. Thierry RAYBAUDI

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la ***Commission Départementale de l'Arbitrage*** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)